

# Expertise. Un point de vue

La Commission des mots de la CIP-IdF

DANS **MULTITUDES** 2005/1 n<sup>o</sup> 20 , PAGES 133 À 138

ÉDITIONS **ASSOCIATION MULTITUDES**

ISSN 0292-0107

DOI 10.3917/mult.020.0133

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-multitudes-2005-1-page-133?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**ex|pert|ise**

**la Commission  
des mots  
de la CIP-IdF**



La commission des mots fait partie de la Coordination des Intermittents et Précaires d'Île-de-France. Elle s'est donné pour « objet » de noter, regarder, déplier, creuser les mots. Ceux d'une coordination, ceux d'un ministre, ceux d'une lettre de l'UNÉDIC, ceux d'un chef de l'état, ceux d'un slogan, etc.

— — — — —

Le mot expertise fait déjà l'objet d'un travail de la commission, qui se trouve ici repris en partie, augmenté de deux doubles tableaux : « DU DEDANS ? » | « DU DEHORS ? », et « OB/SUB-JECTIF » | « INDÉPENDANCE ».

Les deux premiers sont la transcription « subjective » d'une réunion collective de la commission des mots consacrée à l'expertise. Les deux autres sont des propositions un peu annexes, qui invitent à replacer les mots de l'ob- et de la sub-jectivité d'une part, et de l'indépendance d'autre part, dans leurs contextes étymologiques. Ce dépliage étymologique est un des aspects du travail de la commission des mots. Un pas de côté, un processus de décollage de l'urgence de la situation.\*

— — — — —

Le 10 avril 2004, Renaud Donnedieu de Vabres a déclaré : « Je ne suis pas un paysan du Danube ! ». Il s'agissait d'une référence à une fable de La Fontaine, que la commission des mots incite à lire. Cette lecture montre la grossière méprise du ministre, pensant dire « Je ne suis pas un ignare », quand La Fontaine dit l'« expertise » du paysan venant à l'assemblée.

L'expert n'est pas toujours là où un ministre l'imagine.

*La commission des mots.*

\*Le mot *protocole* vient du grec *protokollon*, littéralement « ce qui est collé en premier ».

D'abord un regard sur la définition, telle qu'énoncée par *le Petit Robert* :

**EXPERTISE** n. f. (fin XVIII<sup>e</sup>; *expertice* « habileté », 1580; de *expert*).

1 ♦ Mesure d'instruction par laquelle des experts sont chargés de procéder à un examen technique et d'en exposer le résultat dans un rapport au juge. *Jugement ordonnant l'expertise. Évaluation d'un dommage par expertise. Nouvelle expertise.* ⇒ **contre-expertise**. *Expertise médico-légale.* 2 ♦ Estimation de la valeur d'un objet d'art, étude de son authenticité par un expert. L'expertise a établi que ce tableau est une copie.

☒ Compétence d'expert. *Le laboratoire apportera son expertise à l'industrie.*  
(à noter que l'Académie française bannit ce dernier sens).

\* \* \*

Trois champs donc. Dans l'ordre : **la justice, l'art, et la compétence.**

Pas mal. **Une affaire de justice pour commencer.** Du sérieux. Du qui va se prononcer, après lecture. Du qui va envoyer au trou, du qui va innocenter. Du qui va aider le juge à dire. Éventuellement avec la contre. Expertise. Comme quoi l'expertise ne suffit pas forcément. Elle peut être contrôlée par un autre expert. Histoire d'être sûr.

**Puis une affaire d'art.** Estimation. Estimer. Joli verbe. Être en estime. Estimer quelque chose, estimer quelqu'un. Affaire d'authenticité. Dégoter la copie, le faux, l'arnaque. Donner un prix. De vente. L'art d'accord, mais à quel prix l'œuvre ? Valeur.

**Enfin, la compétence.** L'expertise, qualité de celui qui est expert. Par l'expérience. À force de faire, on sait. Mais pour savoir, il faut avoir fait.

\* \* \*

Le mot *expert* est resté un **adjectif** pendant des siècles. Il signifiait juste « alerte, adroit », « qui a acquis par l'expérience une grande habileté ». Juste un qualificatif, notamment d'une partie du corps : un œil expert, une main experte.

Ce n'est qu'au xv<sup>ie</sup> qu'il est devenu substantif, « un expert », un spécialiste ; et au début du xviii<sup>e</sup>, qu'il s'est spécialisé en droit.

Nous sommes bien les experts. Je suis un expert de ma vie.

\* \* \*

Bon. Étymologie. **EXPERT** est la réfection (début XIV<sup>e</sup>) de *espert* (1252-1262), issu du latin *expertus*, participe passé adjectivé de *experiri*. Le verbe est formé de *ex-* (> *ex-*) et d'un ancien verbe *periri* seulement attesté par le participe passé *peritus* (> expérience).

Sa racine indo-européenne en est le thème *per-* : idée d'aller de l'avant, de pénétrer; qui a donné bien des choses en somme :

pénil, pirate, pirouette, pore, porosité, porche, port, péroné, importun, opportun, -isme, porter et ses dérivés préfixés, portulan, périlcliter, impérite, empirique, -isme, et d'autres encore. Dont l'expérience donc, et l'expertise.

\* \* \*

Quoi fait le lien ? Expérimenter, expertiser, c'est faire l'essai de quelque chose, donc oser, tenter, aller de l'avant.

Rentrer, éventuellement dans le chou. Dans le gras. Dans le vif. Du sujet.

La Commission des mots note quoi.

Que cette frénésie d'« expertite » aiguë qui caractérise la prise de décision politique depuis une paire d'années, éloigne le mot de son sens. L'expert doit parler « d'expérience », son rapport est sensé une restitution de son expérience, de sa pratique.

En ce sens, nul n'est plus expert que moi en ce qui concerne ma pratique.



